

**Antonio Guterres  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA**

À Lyon, le 7/02/2017

**Objet : Lettre d'adhésion au Pacte Mondial**

Cher Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'INTITEK soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons également notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans notre stratégie d'entreprise, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous sommes convaincus de la nécessité de faire avancer collectivement les objectifs des Nations Unies en matière de développement, et de la nécessité de les partager avec nos collaborateurs, clients et partenaires.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Cette COP contiendra 3 éléments :

- L'engagement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes ;

- Une description des mesures concrètes que l'entreprise a prise pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos respectueuses salutations.



**Nicolas BOILEAU**  
**Président du Directoire**